

**PROGRAMME de l'ISLAM campus****Le mode de vie de l'Islam**

PRESENTATION

▼ APERÇU

VOTRE CLASSE

MATÉRIEL

**Titre :** Le programme de l'Islam ; Le mode de vie de l'Islam**Leçon 4 : Les devoirs de l'homme envers les autres**

- Introduction : L'homme et la société
  - L'homme est un être social de par sa *fitra*
  - Les responsabilités individuelles et collectives
  - Le devenir de l'homme et de la société
  
- L'aspect social (1) La famille
  - Le mariage
  - La responsabilité financière
  - Les devoirs envers les parents
  - Les devoirs envers les enfants
  
- L'aspect social (2) Les autres
  - Le maintien des liens de parenté
  - Le bon-voisinage
  - Le comportement avec tous les autres
  
- L'aspect politique (1)
  - L'ordonnance du Bien et l'interdiction du blâmable
  
  - L'allégeance et le désaveu
  
- L'aspect politique (2)
  - Le combat (*al-Jihâd*)
  - Le gouvernement islamique
  
- L'aspect économique
  - Le point de vue de l'Islam
  - La *Zakât*
  - Le *Khoms*
  - L'aumône (la *Sadaqat*)
  - Lettre de l'Imam<sup>(qs)</sup> à Gorbatchev

---

## Leçon 4 Sujet 1

### Conférence et Discussion

---

## Le Programme de l'Islam

### Le mode de vie de l'Islam

### Les devoirs de l'homme envers les autres

Quand la société suit les règles qui se rapportent à elle, la complète justice sociale se réalise et toutes leurs formes d'injustice et d'oppression sont interdites. Au niveau de la société, le suivi des règles se réalise à travers l'obéissance au chef que Dieu le Très-Elevé désire.

### Introduction : L'homme et la société

- L'homme est un être social de par sa nature originelle

Dieu a voulu créer l'homme de sorte qu'il se perfectionne au contact avec les autres.

- « Dieu a déclaré : **{O vous, les hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle. Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez entre vous. Le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est le plus pieux d'entre vous. Dieu est Celui qui sait et qui est bien informé.}** (v.13, s.Les Appartements privés XLIX) Dans ce glorieux verset, il est fait allusion, sous la forme d'une leçon de morale, à la philosophie sociale de la création toute particulière de l'homme. En effet, celui-ci a été créé de façon telle qu'il a été, dès le départ, partie intégrante des divers groupes nationaux ou tribaux. La reconnaissance de ses semblables, condition principale de toute vie collective, se réalise grâce à son appartenance à une nation ou à une tribu. (...) Cette appartenance à une nation ou à une tribu a donc une signification profonde et une fin naturelle qui est d'établir un critère de différenciation et de reconnaissance pour les hommes entre eux, principale condition à toute vie collective, et non pas, comme certains semblent le penser, une marque de gloire et de supériorité, car seule la piété est l'emblème de la dignité humaine. »

- « Apprenez que ces divisions existantes sont basées sur un Mystère qui relève du terme même de la création et qui consiste dans le fait que vous devez « vous connaître les uns les autres » précisément grâce à votre appartenance aux différentes nations et tribus. Or, nous savons que ce Mystère, pour se réaliser, ne tient pas forcément à ce que les nations et les tribus se maintiennent à l'état d'entités indépendantes les unes des autres. »

*La société et l'histoire*, Shahîd Mutahharî

Ed. Organisation de propagation islamique, trad. Akbar Asghari Tabrizi (pp16-17 & 59)

- « Dans un autre verset, Dieu a déclaré : **{C'est Lui qui, de l'eau, a créé un être humain, puis lui a attribué une descendance (nasabann) et des liens par alliance (par les femmes – *sihrann*.)}** (v.54, s.La Loi XXV) Ce glorieux verset indique les liens de descendance et d'alliance (causés) qui sont à l'origine des rapports des gens entre eux et la base de leur reconnaissance entre eux comme étant une partie de la nature de la création de l'homme qui a pour but la sagesse et la fin absolues. »

*La société et l'histoire*, Shahîd Mutahharî

Ed. Organisation de propagation islamique, trad. Akbar Asghari Tabrizi (p17)

- « L'homme est un être humain social selon sa nature originelle (sa *fitra*) et sa nature (*tabî'at*). En d'autres termes, la sociabilité de l'homme et sa faculté de se grouper pour former une société et se doter d'un esprit social lui

viennent du caractère originel (*fitriyah*) et naturel de l'espèce humaine. L'espèce humaine détient des dispositions sociales et travaille à l'avènement de l'esprit collectif pour atteindre la perfection qui lui convient et à laquelle il peut accéder. L'esprit collectif est un moyen pour l'espèce humaine d'atteindre sa perfection finale. Ainsi, ce sont les particularités de l'espèce humaine qui déterminent le devenir de l'esprit collectif. En d'autres termes, l'esprit collectif est mis au service de la nature originelle humaine qui poursuit ses activités tant que l'homme subsiste, en même temps qu'il s'appuie sur l'esprit individuel ou, en d'autres termes, sur la nature originelle de l'homme. »

*La société et l'histoire*, Shahîd Mutahharî

Ed. Organisation de propagation islamique, trad. Akbar Asghari Tabrizi (pp45-46)

### ● Les responsabilités individuelle et collective

• « Le glorieux Coran, tout en reconnaissant à la société, essence, personnalité, objectivité, énergie, vie, mort, échéance, conscience, obéissance, révolte, affirme que l'homme peut tenir tête aux pressions de la société. Et le Coran met l'accent sur ce qu'il appelle la « nature originelle » (*fitra*) de Dieu. **{La nature originelle (fitra) de Dieu selon laquelle Il a pétri les hommes. Il n'y a pas de changement dans la création de Dieu.}** (v.30, s.Les Romains XXX – Voir aussi les fameux versets 172-173 de la sourate al-A'râf et autres encore.) (...) L'ensemble des enseignements coraniques est fondé sur la responsabilité, la responsabilité individuelle et celle collective. Ainsi, l'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable pousse l'individu à combattre la corruption et les transgressions dans la société. »

*La société et l'histoire*, Shahîd Mutahharî

Ed. Organisation de propagation islamique, trad. Akbar Asghari Tabrizi (pp34-35)

### ● Le devenir de l'homme et de la société

• « Dans l'optique du Coran, le monde sera, en fin de compte, gouverné par les forces du bien qui vaincront définitivement celles du mal et que le salut sera réservé au bien et aux gens purs : **{O vous qui croyez ! Quiconque d'entre vous rejette sa religion... Dieu fera bientôt venir des hommes ; Il les aimera, et eux aussi L'aimeront. Ils seront humbles à l'égard des croyants ; fiers à l'égard des incroyants. Ils combattront dans le chemin de Dieu ; ils ne craindront pas le blâme de celui qui blâme. Ceci est une grâce de Dieu : Il la donne à qui Il veut. Dieu est présent partout et Il sait.}** (v.54, s.La Table servie V) Ce verset met l'accent sur la nécessité de la création et de la fin de l'homme. (...)

• C'est pourquoi l'Islam rejette la division en tribus et en nations et construit la société sur les croyances (la foi), en dehors de toute considération de race, de nationalité ou de patrie ; même au niveau des rapports conjugaux, des proches, l'Unicité est prise en considération. (...)

• Dans l'interprétation du Coran de Sayyid Tabatabâ'î, on peut lire : « Le genre humain, de par nature originelle (*fitra*), est enclin à la Perfection, à la Félicité réelle, en un mot, à la promotion au sein de la société au plus haut degré de la vie matérielle et spirituelle, degré auquel il parviendra un jour. L'Islam, religion unitariste, renferme en lui, le programme qui permet d'atteindre une telle félicité. Les égarements subis par l'homme dans sa longue marche transcendante, ne doivent en aucune manière être regardés comme l'aliénation et la mort de sa nature originelle. Le mobile principal des faits et gens de l'homme reste, quoiqu'il arrive, le décret de sa nature originelle, ses erreurs et ses égarements n'étant le résultat que de ses erreurs d'adaptation. Cette fin et cette perfection idéales auxquelles aspire l'homme sous l'élan de sa nature originelle en quête de Perfection, seront tôt ou tard atteintes par lui. (...) Il ne faut point prêter attention aux dires de ceux qui regardent l'Islam comme une étape de la culture humaine ayant achevé sa mission et appartenant déjà au passé. L'Islam, tels que nous l'entendons et l'étudions, consiste à guider l'homme vers sa pleine et ultime Perfection à laquelle il parviendra un jour, comme l'exige la loi de la création. »

• « Les sociétés vont naturellement et irrévocablement vers Une société et Une culture uniques dont la réalisation est le souci principal de l'Islam [avec la venue de l'Imam al-Mahdî<sup>(qa)</sup>]. »

*La société et l'histoire*, Shahîd Mutahharî

Ed. Organisation de propagation islamique, trad. Akbar Asghari Tabrizi (pp49-52& 59)

### En résumé

La société, comme l'homme, va soit en direction de la perfection, dans un mouvement de perfection ascendant, soit vers sa déchéance, dans un mouvement de décadence descendant. La perfection de la société, d'un point de vue islamique, se situe dans l'atteinte de la Justice totale et globale et la suppression de l'injustice. Elle se réalisera nécessairement car les règles divines et la gestion divine ont une Présence dans la détermination de sa marche, les actes des hommes s'inscrivant dans le cadre de cette Volonté divine.

Quelle est la part de l'influence de l'entourage et de la société sur l'individu ? A votre avis quel serait le premier pas à effectuer pour s'en dégager ?

Citez des signes de décadence d'une société et des signes de perfectionnement.

## Leçon 4 Sujet 2

### Conférence et Discussion

---

## Le Programme de l'Islam

### Le mode de vie de l'Islam

### Les devoirs de l'homme envers les autres

Quand la société suit les règles qui se rapportent à elle, la complète justice sociale se réalise et toutes leurs formes d'injustice et d'oppression sont interdites. Au niveau de la société, le suivi des règles se réalise à travers l'obéissance au chef que Dieu le Très-Elevé désire.

### L'aspect social (1) : la famille

La famille constitue la base du développement des rapports sociaux au sein de la société, et en est le noyau. Cela commence par le mariage.

#### ● Le mariage

- « L'Islam a attaché une grande importance à la question du mariage dans son système social. Nous constatons à travers le Saint Coran et les dits du Saint Prophète et des Imams, que le mariage a été vivement encouragé. L'objectif fondamental du mariage en Islam consiste à assurer une atmosphère confortable pour le mari et la femme et produire une nouvelle génération, élever des enfants sains, croyants et vertueux. (...)
- Une des plus importantes questions concernant le mariage est **le choix du conjoint**. A cet égard, une attention particulière doit être accordée aux points suivants :
  - La liberté de choix (pour les deux parties) qui est une condition de validité du mariage : aucune contrainte n'est autorisée dans ce domaine. (Cependant pour une jeune-fille encore vierge, le consentement du père est une condition essentielle).
  - L'égalité (et non la ressemblance) entre l'homme et la femme selon des critères de choix proposés par l'Islam (comme la foi, la moralité, la capacité financière pour l'homme, la compatibilité et non pas des critères de race, de nationalité, de position sociale, de possession de bien).
  - Cependant le mariage est interdit avec certaines catégories de personne (les *muhâram*). (Sans doute pour maintenir absolument à l'écart du domaine du sexe les relations familiales d'un certain degré – telles celles entre un frère et une sœur, un père et une fille, un fils et une mère.)
- La demande en mariage. (Le contrat doit se faire en présence des deux époux ou par procuration. La femme formule **en arabe**, au temps du passé, la demande du mariage, par précaution (comme *zawajtuka nafsi*), et l'homme l'accepte (*qabiltu*). »

*Philosophie de l'Islam*, Bahonar et Beheshti  
Ed. Publication du séminaire islamique, trad. Abbas Bostani (pp327-340)

#### ● Les personnes avec qui le mariage est interdit (les *muhâram*)

- « **Certains parents consanguins** : L'homme ne peut pas se marier avec sa mère et ses ascendantes, sa fille et ses descendantes, sa soeur (par le père, la mère ou les deux), ses nièces (du frère ou de la soeur) et leur descendance, sa tante (paternelle ou maternelle) et leurs ascendantes ; et la femme avec son père et ses ascendants, son fils et ses

descendants, son frère (par le père, la mère ou les deux), ses neveux (du frère ou de la soeur) et leurs descendants, l'oncle (paternel et maternel) et leurs ascendants ;

- « **Certains proches par alliance** : L'homme ne peut pas se marier avec la mère et la grand-mère de l'épouse, la fille et la petite-fille de l'épouse, la femme du père, la femme du fils, la sœur de son épouse en même temps ; et la femme avec le père et le grand-père de l'époux, le fils et le petit-fils de l'époux, le mari de la mère, le mari de la fille (le gendre), le mari de sa sœur en même temps.
- « **Les frères (ou sœurs) de lait (quand l'allaitement** a eu lieu selon des conditions précises.
- « **La femme mariée**, la femme en instance de divorce pendant la période du rappel (*raja'iyat*), la femme veuve pendant la période du veuvage (4 mois et 10 jours), la femme qu'il a déjà répudiée trois fois.
- « **Les non-Musulmans**: L'homme et la femme ne peuvent pas se marier avec un(e) incroyant(e), une femme du Livre (juive, chrétienne) pour le mariage permanent (*fatwâ*), (pour un mariage temporaire, seul l'homme peut se marier avec une femme du Livre (juive, chrétienne)).
- « Il existe encore d'autres interdits comme le mariage en état de sacralisation (l'*Ihrâm*) pendant le Hajj. »

*Nouvel Enseignement du Fiqh –Abrégé du Droit Islamique*  
Ed.B.A.A., trad. Leila Sourani (pp128-130)

### ● La responsabilité financière

- « L'homme doit subvenir aux besoins de sa femme selon son train de vie d'avant le mariage, que ce soit sur le plan vestimentaire, alimentaire qu'au niveau de l'habitat (pour un mariage à durée indéterminée).
- Il a la charge des enfants, quel que soit le type de mariage contracté.
- Et il doit pourvoir aux moyens de subsistance de ses parents et de ses grands-parents même ainsi que ceux de ses enfants et des petits-enfants, s'ils sont dans la pauvreté et le besoin et que lui le peut. Il existe un développement détaillé sur la hiérarchie des priorités des subventions obligatoires en fonction de celui qui donne et de celui qui reçoit). »

*Nouvel Enseignement du Fiqh –Abrégé du Droit Islamique*  
Ed.B.A.A., trad. Leila Sourani (pp125 &-127-128)

### ● Les devoirs envers les parents

« La religion sacrée de l'Islam insiste constamment sur le respect et l'obéissance que l'on doit à ses parents. Dieu a dit : **{Ton Seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui et [a prescrit] la bonté à l'égard de vos père et mère. Si l'un d'entre eux ou tous les deux ont atteint la vieillesse auprès de toi, ne leur dis pas « ouf », ne les repousse pas et adresse-leur des paroles respectueuses.}**(v.23, s.Le Voyage nocturne XVII). Pour l'Islam, l'obéissance aux parents est une obligation ; les enfants doivent se soumettre à leurs ordres, sauf si ceux-ci ne correspondent pas aux principes de la foi et s'opposent aux règles licites. »

*Introduction à la connaissance de l'Islam*, Sayyed Mohammed HuseinTabâtâbâ'î  
Ed. Organisation de propagation islamique, trad. Mohsen Khaliji (p122)

### ● Les devoirs envers les enfants

Le père et la mère sont responsables de la création de l'enfant et de son éducation primaire. « Il est du devoir des parents – cette obligation étant à la fois morale et religieuse – de se soumettre aux ordres de Dieu en formant, éduquant, de la meilleure façon possible, leurs enfants. Les parents sont aussi dans l'obligation d'élever des enfants dignes et capables, de défendre leurs droits et de favoriser l'exercice de ces droits. (...)

Par exemple, les parents doivent inculquer à leur enfant les bases morales et les qualités nécessaires. L'enfant doit être élevé de telle sorte qu'il ne craigne pas les superstitions, qu'il évite les mauvaises actions et les actes contraires à la pudeur ou à la vertu. Ils doivent subvenir à ses besoins alimentaires, matériels et autres jusqu'à l'âge de raison de ce dernier. Ils doivent soigner son hygiène pour qu'il acquière un corps sain, un esprit disposé et une constitution solide ; c'est-à-dire pour qu'il soit apte à recevoir une bonne éducation. Vers la 7<sup>ème</sup> année, les parents doivent le remettre à un instituteur capable de le former à bonne école, de lui affiner l'esprit, de lui purifier l'âme, de l'éduquer moralement. Quand l'enfant atteint un âge qui lui permet de participer aux réunions familiales et publiques, les parents doivent l'emmener avec eux pour qu'il apprenne les coutumes qu'il faut observer en société et pour qu'il rencontre des personnes de qualité... »

*Introduction à la connaissance de l'Islam*, Sayyed Mohammed HuseinTabâtâbâ'î  
Ed. Organisation de propagation islamique, trad. Mohsen Khaliji (p124)

Quels sont les objectifs fondamentaux du mariage ?

Pour plus de détail sur le mariage lire les pages 327-340 in Philosophie de l'Islam

## Leçon 4 Sujet 3

### Conférence et Discussion

---

## Le Programme de l'Islam

### Le mode de vie de l'Islam

#### Les devoirs de l'homme envers les autres

Quand la société suit les règles qui se rapportent à elle, la complète justice sociale se réalise et toutes leurs formes d'injustice et d'oppression sont interdites. Au niveau de la société, le suivi des règles se réalise à travers l'obéissance au chef que Dieu le Très-Elevé désire.

#### L'aspect social (2) : les autres rapports sociaux

##### ● Le maintien des liens de parenté

« Les parents consanguins sont à l'origine de la formation de la société familiale ; la communauté de sang et de cellules font de l'homme une partie du tout familial. En considération de ce lien naturel, de cette consanguinité, l'Islam commande aux croyants de remplir leurs obligations envers les proches parents. Dans le Coran et les propos rapportés par les guides religieux, on trouve des recommandations impératives à ce sujet. Par exemple :

Le prince des croyants, l'Imam 'Alî (p) dit : « *Maintenez vos relations avec vos proches, au moins par les salutations. Car le Coran dit : {Craignez Dieu à propos Duquel vous serez interrogés et [respectez] les liens de consanguinité. Dieu vous observe.}*(v.1, s.Les Femmes IV). »

Le noble Prophète déclarait : « *Je recommande à ma communauté d'observer ses devoirs envers ses proches parents ; même si on se trouve à une année de route d'eux, il faut à tout prix leur rendre visite pour préserver les liens de famille.* »

*Introduction à la connaissance de l'Islam, Sayyed Mohammed Husein Tabâtabâ'î  
Ed. Organisation de propagation islamique, trad. Mohsen Khaliji (p125)*

« *Le maintien de bonnes relations avec les parents améliore la moralité, rend généreux, purifie l'âme, augmente les moyens d'existence et accroît la longévité.* » disait l'Imam al-Bâqer<sup>(p)</sup>.

A l'opposé, rompre les relations avec les proches parents entraîne les mêmes très mauvaises conséquences que résilier le pacte avec Dieu et répandre la corruption sur la terre. Le noble Coran dit : **{Ceux qui violent le pacte de Dieu après l'avoir ratifié, ceux qui coupent les liens que Dieu a ordonné d'établir, ceux qui sèment la corruption sur la terre, ceux-là sont les perdants.}**(v.27, s.La VacheII).

##### ● Le bon-voisinage

« Ceux qui vivent en voisinage ont beaucoup de droits les uns sur les autres. Certes, il ne fait pas de doute qu'il n'existe entre eux aucun lien naturel ou familial, mais le fait de vivre les uns à côté des autres, de se rencontrer souvent et de faire connaissance les uns avec les autres crée un droit. En outre, les voisins ont beaucoup d'autres intérêts communs que les autres n'ont pas. Si des personnes vivant dans un immeuble font beaucoup trop de bruit, jettent des ordures hors de leur maison, installent la gouttière de leur toit de sorte que l'eau coule dans le passage que les autres empruntent, ou si elles s'adonnent à des activités sociales inconvenables, ce sont les voisins qui souffrent de leur conduite incorrecte. (...)



Et les limites du voisinage indiquées par le Prophète de l'islam(s) sont les habitants des 40 maisons d'en face, des 40 maisons de derrière, des 40 maisons de droite et des 40 maisons de gauche. »

*Philosophie de l'Islam*, Bahonar et Beheshti  
Ed. Publication du séminaire islamique, trad. Abbas Bostani (pp291-292 & 293)

L'Imam 'Alī<sup>(p)</sup> dit : « *Par Dieu ! Craignez Dieu en vos voisins ! Le Prophète n'a pas cessé de nous les recommander au point que nous pensions qu'il allait faire d'eux nos héritiers !* »

in *Sagesses* Ed. Al-Bouraq, trad. Collectif de B.A.A. (p178)

Le Messager de Dieu<sup>(s)</sup> dit : « *Celui qui croit en Dieu et en la Résurrection, n'opprime jamais son voisin. Si celui-ci veut lui emprunter quelque chose, il doit le lui donner ; s'il est affligé ou heureux, il se doit de participer à sa peine ou à sa joie.* » Puis il ajouta : « *Même si votre voisin est un incroyant, vous ne devez pas le persécuter.* » Le Messager de Dieu<sup>(s)</sup> précisa encore : « *Celui qui persécutera son voisin ne verra jamais le Paradis. Celui qui ne tient pas compte des droits de son voisin ne fait pas partie de nous. Celui qui est rassasié, qui sait que son voisin a faim et ne lui donne rien à manger n'est pas un Musulman.* »

*Introduction à la connaissance de l'Islam*, Sayyed Mohammed HuseinTabâtâbâ'î  
Ed. Organisation de propagation islamique, trad. Mohsen Khaliji (pp125-126)

### ● Le comportement avec tous les autres

• « Le saint Prophète<sup>(s)</sup> a dit : « *Il y a deux traits de caractère qui conduiront, plus que tout autre chose, ma communauté au Paradis. Ce sont la piété et la politesse.* » Parlant aux Hâshimites, il<sup>(s)</sup> dit par ailleurs : « *Puisque vous ne pouvez pas gagner les cœurs de tout le peuple par votre fortune, essayez de les gagner par l'amitié et les bonnes manières.* » » Notamment, on peut voir à partir des propos et de la vie des Infaillibles, ils<sup>(p)</sup> encourageaient à respecter les **personnes âgées** (« *Respectez vos aînés et soyez bons envers vos cadets.* » disait le saint Prophète<sup>(s)</sup>), les **hôtes** (« *Le meilleur d'entre vous est celui qui offre de la nourriture aux gens, les salue à haute voix et prie la nuit alors que les autres dorment.* » disait le saint Prophète<sup>(s)</sup> à sa fille Fâtimah<sup>(p)</sup>)

*Philosophie de l'Islam*, Bahonar et Beheshti  
Ed. Publication du séminaire islamique, trad. Abbas Bostani (pp300 & 306)

• « Selon la logique de l'Islam, la fraternité de foi est l'unité la plus enracinée qui puisse créer des relations et des responsabilités. L'Imam as-Sâdeq<sup>(p)</sup> a dit : « *Chaque croyant est un frère pour tout autre croyant. Ils sont comme un corps dont toutes les autres parties se sentent mal à l'aise si une partie est souffrante. Les âmes de deux croyants jaillissent d'une seule âme. Toutes les deux sont reliées à Dieu. L'âme d'un croyant est plus liée à Dieu que la lumière du soleil ne l'est au soleil.* » Il a dit aussi : « *Un croyant est le frère d'un autre croyant. Il est son œil et son guide. Il ne le trahit jamais. Il ne le déçoit pas et ne revient point sur une parole qu'il donne. Nous voyons que le lien spirituel entre deux croyants doit être suffisamment solide pour prévenir le danger de toutes sortes de malices et de tricheries, afin que tous les deux puissent se sentir absolument en sécurité.* » (...)

• « L'un des compagnons de l'Imam as-Sâdeq<sup>(p)</sup> demanda à ce dernier : « *Quels sont les devoirs d'un Musulman envers un autre Musulman ?* » L'Imam répondit : « *Il y a sept devoirs qui sont tous obligatoires. Quiconque viole l'un d'eux aura désobéi à Dieu et sera privé de sa faveur.* » « *Quels sont ces devoirs ?* » demanda encore le compagnon. « *Je crains que tu omettes de les respecter après les avoir connus.* » « *Je demanderai l'aide de Dieu* » répliqua le compagnon. L'Imam se mit à les énumérer :

« 1) *Le plus facile d'entre eux est celui qui veut que tu aimes pour lui (ton frère musulman) ce que tu aimes pour toi-même, et que tu détestes pour lui ce que tu détestes pour toi-même.*

2) *Le deuxième devoir veut que tu évites de déplaire à un autre Musulman et que tu accèdes à ses requêtes.*

3) *Le troisième devoir est de l'aider physiquement et financièrement.*

4) *Le quatrième devoir est de le guider vers le droit chemin et d'être ses yeux et le miroir à travers lequel il pourrait voir la vérité.*

5) *Le cinquième devoir est que tu ne dois pas avoir mangé ni bu à satiété alors qu'il a faim et soif. Tu dois t'assurer que quand tu es bien vêtu, il n'est pas dénudé.*

6) *Le sixième devoir consiste en ceci que, si tu as un serviteur et qu'il n'en a pas, tu dois lui envoyer le tien pour laver ses vêtements, préparer son repas et faire son lit.*

7) *Le septième devoir est que tu dois le croire lorsqu'il affirme quelque chose sous serment, accepter son invitation, lui rendre visite s'il est malade et assister à ses funérailles. Si tu sais qu'il a besoin de quelque chose, fais de ton mieux pour le satisfaire avant qu'il ne te demande de l'aider. Si tu agis ainsi, tu auras, alors seulement, établi ton lien religieux avec lui et renforcé les relations amicales et fraternelles entre lui et toi.* » »

*Philosophie de l'Islam*, Bahonar et Beheshti  
Ed. Publication du séminaire islamique, trad. Abbas Bostani (pp294-296)

En quoi prendre comme ligne de conduite la piété et la politesse assure-t-il la paix sociale ?

## Leçon 4 Sujet 4

### Conférence et Discussion

---

## Le Programme de l'Islam

### Le mode de vie de l'Islam

#### Les devoirs de l'homme envers les autres

Quand la société suit les règles qui se rapportent à elle, la complète justice sociale se réalise et toutes leurs formes d'injustice et d'oppression sont interdites. Au niveau de la société, le suivi des règles se réalise à travers l'obéissance au chef que Dieu le Très-Elevé désire.

#### L'aspect politique (1) : L'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable

##### • L'importance de ces deux obligations

L'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable constituent deux [des dix] obligations fondamentales dans l'Islam qui sont la cause de la préférence de la communauté de Mohammed<sup>(s)</sup> sur le reste des communautés. Le Très-Elevé a dit: **{Vous formez la meilleure communauté suscitée pour les hommes: vous ordonnez le bien et vous interdisez le blâmable.}** (V.10, s.La Famille de l'mrân) De nombreux propos des Infaillibles<sup>(p)</sup> en révèlent l'importance : « *Celui qui ordonne le bien et interdit le blâmable est le lieu-tenant de Dieu sur terre et celui de Son Messenger ainsi que de son Livre* » disait le Messenger de Dieu<sup>(s)</sup>. « *L'Ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable sont deux créatures de Dieu. Celui qui se portera à leurs secours, Dieu le rendra fort et celui qui les délaissera, Dieu le délaissera* » disait l'Imam as-Sâdeq<sup>(p)</sup>. « *Les fondements de la Législation sont l'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable* » disait l'Imam A'î, le Prince des croyants<sup>(p)</sup>.

« L'ordonnance du bien et de l'interdiction du blâmable sont comparées au sang qui coule dans les veines de la législation islamique, assurant la vie de l'organisme et son maintien en vie. Le Messenger de Dieu<sup>(s)</sup> donna un joli exemple sur leur rôle dans la société : "Un groupe de gens étaient sur un bateau qui était en train de fendre les flots. Chacun avait une place précise. Soudain l'un d'eux commença à percer un trou à la place où il se trouvait, prétextant que cette place lui était particulière et qu'il pouvait faire ce qu'il voulait. Si les autres étaient intervenus et l'en avaient empêché, tout le monde qui se trouvait sur le bateau aurait été sauvé y compris le pauvre malheureux." « *L'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable sont la voie des Prophètes et la méthode des réformateurs, une obligation grandiose sur laquelle reposent les obligations, par laquelle les confessions sont en sécurité, les gains licites, et les injustices repoussées, la terre se construit, les ennemis sont démasqués et l'ordre se maintient. Protestez au niveau du coeur, prononcez de vos lèvres, frappez avec, vos fronts et ne craignez pas les blâmes de ceux qui font des blâmes (en plaçant votre confiance en Dieu)* » disait l'Imam Bâqer<sup>(p)</sup>, considérant que le fait d'assumer les obligations de la religion est totalement lié à l'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable. L'abandon de ces dernières entraîne inéluctablement la descente de la Colère de Dieu et de Son Châtiment sur l'ensemble des gens (bons ou mauvais). Ce propos montre également que le domaine d'intervention de cette obligation dans l'Islam est très vaste et regroupe l'ensemble des aspects de la vie (les croyances, les actes d'adoration, la morale, la culture, la société, l'économie, la politique..). » « *Rien n'appelle plus au changement des Bienfaits de Dieu et l'accélération de Sa Vengeance que le maintien de l'injustice, car Dieu écoute les implorations des opprimés et guette les oppresseurs* » disait l'Imam 'Alî<sup>(p)</sup>.



L'Imam Khomeini (qs) disait dans son traité juridique *Tahrîr al wasîlat*, vol.1 rubrique "Ordonnance du bien et interdiction du blâmable", p462 à propos de cette double obligation : "*Elles sont des obligations les plus sublimes et les plus nobles. Sur elles, reposent les autres obligations. Elles sont les impératifs de la religion. Celui qui le nie tout en connaissant son obligation et ses conséquences est un mécréant.*"

*Islâh al Mujtama' al Islâmî*, Centre d'Etudes Islamiques de Qum Ed. BAA pp76-77 in *Le martyr de l'Imam Hussein (p)*  
Ed. B.A.A., trad Leila Sourani (pp54-55)

### ● Leur définition

« Qu'est-ce que l'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable ? Et d'abord qu'est-ce que le bien (*al ma'rûf*) ? Et qu'est-ce que le blâmable (*al munkar*) ? Le bien (*al ma'rûf*) est toute action d'où il se dégage une odeur du bien et le blâmable (*al munkar*) est tout ce qui est laid, vil, méprisable. Et l'ordonnance est la prescription, l'obligation, et l'interdiction est l'empêchement, la réprimande.

Le noble Coran indique que le bien et le blâmable sont lôtis dans les actes-mêmes et l'ensemble des gens peut les percevoir. Ils peuvent être caractérisés par la sainte législation, la raison saine, la nature première pure. Ainsi tout ce que la législation encourage à faire, que la raison accepte et que la nature fondamentale saine apprécie, est bien et tout ce que la législation interdit et que la raison et la nature fondamentale n'acceptent pas est blâmable et laid. Et cela s'applique à tous les domaines, que ce soit au niveau des croyances, des actes d'adoration, du comportement avec les gens, avec la famille, qu'au niveau politique, social, économique, culturel, éducatif, administratif et même militaire. (...)

Du point de vue de la législation islamique (selon une *fatwâ* de l'Imam Khomeini et de l'Imam Khâmini), l'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable est une obligation de suffisance (c'est-à-dire, si quelqu'un le fait et que cela suffit, alors ce n'est plus obligatoire pour les autres. Sinon, c'est obligatoire pour tout le monde, quand l'ensemble des conditions sont réunies, sans distinction de sexe, de position sociale ou de fonction..) »

*Islâh al Mujtama' al Islâmî*, Centre d'Etudes Islamiques de Qum Ed. BAA pp34-42 in *Le martyr de l'Imam Hussein (p)*  
Ed. B.A.A., trad Leila Sourani (pp55-56)

### ● Les conditions

« L'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable sont obligatoires dans la mesure où un certain nombre de conditions sont réunies. En dehors de la puberté et de la raison, il y a des conditions particulières qui sont déterminées par la législation islamique (d'où l'importance d'y revenir) qui pourraient être résumées comme suit :

- 1) Connaître ce qui est bien et ce qui est blâmable
- 2) Supposer que l'ordonnance du bien ou l'interdiction du blâmable aura une influence sur la personne
- 3) La détermination de la personne à recommencer (même une seule fois) avec les moyens de le faire
- 4) Que l'ordonnance du bien ou l'interdiction du blâmable n'entraînent pas nuisance ou corruption

L'important, ici, est de saisir la philosophie de l'ordonnance du bien ou l'interdiction du blâmable, qui est de réformer la société et d'arracher les racines de la corruption. Pour cela, il est nécessaire de bien évaluer l'importance du danger de la chose blâmable et de sa nuisance et de considérer ce qui est le plus important, ou le plus nécessaire, ce qui doit passer en priorité.

Le soulèvement de l'Imam Hussein (p) à Karbalâ' montre la profondeur de cette philosophie: nous avons vu, que malgré les graves conséquences négatives apparentes les plus plausibles à cette époque, l'Imam (p) a pris l'initiative de se sacrifier ainsi que sa famille et ses compagnons pour sauver l'Islam parce que c'était le maintien de l'Islam qui était en question. L'Imam Hussein (p) avait su déterminer quelle était la charge la plus importante du monde islamique dans de telles conditions, à savoir l'affrontement avec la tête de la force despote qui allait répandre la corruption et la dégénérescence, et l'initiative de sauver les gens de l'emprise diabolique de Yazîd et de ses acolytes. L'Imam Hussein (p) fut tué alors qu'il ordonnait le bien et interdisait le blâmable, à cause de ce principe qui est la plus importante obligation de l'Islam parce qu'incluant le maintien de la société islamique. Sans ce principe fondamental, la société islamique aurait certainement disparu, se serait complètement disloquée. La nation, coupée de ses racines, ses fondements s'étant écroulés, se serait dispersée et éparpillée en morceaux. »

*Islâh al Mujtama' al Islâmî*, Centre d'Etudes Islamiques de Qum Ed. BAA (pp55& 60-64) in *Le martyr de l'Imam Hussein (p)*  
Ed. B.A.A., trad Leila Sourani (pp62 -64)

## Allégeance et désaveu

Deux autres des dix obligations fondamentales dans l'Islam sont l'allégeance à Dieu, à Son Messager<sup>(s)</sup> et à Ses Proches-Elus et le désaveu de Ses ennemis.

### ● L'allégeance à Dieu, à Son Messager(s) et à Ses Proches-Elus

« Le sens de [l'allégeance à l'Imam<sup>(qa)</sup>] est que nous nous engageons à être dans ses rangs, dans les rangs de celui qui s'allie à lui<sup>(qa)</sup>, de celui qui le<sup>(qa)</sup> suit, marche selon sa méthode et prépare [sa venue].

L'Imam al Bâqer<sup>(p)</sup> [le 5<sup>e</sup> Imam] a dit : « *Il va arriver un temps où l'Imam va disparaître des gens. Bienheureux ceux qui seront restés fermes sur notre ordre durant ce temps. La plus petite récompense qu'ils recevront est que Dieu Tout-Puissant les appellera et dira: « Mes serviteurs, vous avez cru à Mon Secret et vous avez validé Mon Mystère. Je vous annonce une bonne récompense de Ma Part. O Mes serviteurs et Mes sujets! En vérité, de vous J'accepte, de vous J'efface et pour vous Je pardonne. Par vous, J'abreuve mes serviteurs de la pluie et Je repousse d'eux les épreuves. Si vous n'aviez pas été là, J'aurais certainement descendu sur eux Mon Châtiment.* » » (Bihâr al Anwâr, vol. 52 p145 No66 K Bâb22 fadl intizhâri-l-faraj)

Etre constant sur les ordres d'Ahle al Beit<sup>(p)</sup> c'est s'engager dans le projet d'Ahle al Beit<sup>(p)</sup> pour changer le monde et le considérer comme celui de sa [propre] vie.

### ● Le désaveu de ses ennemis

Le désaveu véritable est le refus total et l'affrontement. L'hostilité aux ennemis de l'Imam du Temps renforce le lien avec lui et rend celui qui agit ainsi, prêt à être dans ses rangs. Le désaveu complète l'allégeance. Sans le désaveu, l'allégeance n'est pas véritable. Le Messager de Dieu<sup>(s)</sup> a dit:

« *O A'li! Par Celui qui m'a envoyé avec la Prophétie et qui m'a choisi parmi l'ensemble des créatures! Même si un serviteur a adoré Dieu durant mille ans, cela ne sera accepté que par l'allégeance à toi, et l'allégeance aux Imams de ta descendance. Et l'allégeance à toi n'est acceptée que par le désaveu de tes ennemis et des ennemis des Imams de ta descendance. [L'Ange] Gabriel<sup>(p)</sup> m'a informé de cela. Croira qui voudra et niera qui voudra!* » (Bihâr al Anwâr, vol 27 p63 H.22 Bâb ujûb muwâlat awliyâi 'him)

Si le croyant ne peut annoncer ouvertement [son] refus et [son] désaveu, il doit [au moins] sauvegarder cette hostilité aux ennemis de l'Imam du Temps, pour que cette disposition reste en lui-même. Oublier l'hostilité et ne pas la ressentir de façon permanente signifient, à la fin, la disparition de l'allégeance dans l'âme. C'est pourquoi l'Imam as-Sâdeq<sup>(p)</sup> recommanda à un homme qui était venu le voir pour lui faire part de son incapacité à faire quoi que ce soit contre les ennemis : « *Mon père m'a dit, le tenant de son père qui le tenait de son grand-père, du Messager de Dieu<sup>(s)</sup>: « Celui qui est trop faible pour pouvoir aller à notre secours, nous les gens de la maison, et qui maudit nos ennemis, dans son isolement, Dieu fait parvenir sa voix à l'ensemble des anges, de la Terre au Trône. Ainsi, chaque fois que cet homme maudit nos ennemis, ils le soutiennent et ils se mettent à maudire celui qu'il maudit puis le louent [cet homme] et disent: « Notre Dieu ! Prie sur Ton serviteur qui s'est efforcé de faire ce qu'il pouvait. S'il avait pu faire plus il l'aurait fait. » Arrive alors l'appel de Dieu le Très-Elevé: « J'ai exaucé votre invocation, j'ai répondu à votre appel, j'ai prié sur son esprit parmi les esprits et je l'ai placé auprès de moi, parmi les choisis élus. » » (Bihâr al Anwâr, vol 27 Bâb 10 Dham mabghadhîhim.. p223 H.11.)*

Voyage vers la lumière, Sayyed Abbas Nouredine  
Ed. B.A.A., trad. Leila Sourani (pp39-41)

Est-ce accomplir les obligations légales que d'ordonner le Bien et interdire le mal sans tenir compte des conditions prescrites est ? (Aidez-vous du *Nouvel Enseignement du Fiqh – Abrégé du Droit islamique* pages 155-161 Ed. B.A.A.)

Lire la *Ziyârat 'Ashûrâ'* à l'Imam Hussein<sup>(p)</sup> (traduite en français in *Le martyr de l'Imam Hussein<sup>(p)</sup>* pages 361-373 Ed.B.A.A.)

## Leçon 4 Sujet 5

### Conférence et Discussion

---

## Le Programme de l'Islam

### Le mode de vie de l'Islam

#### Les devoirs de l'homme envers les autres

Quand la société suit les règles qui se rapportent à elle, la complète justice sociale se réalise et toutes leurs formes d'injustice et d'oppression sont interdites. Au niveau de la société, le suivi des règles se réalise à travers l'obéissance au chef que Dieu le Très-Elevé désire.

#### L'aspect politique (2) : Le *Jihâd* et le gouvernement islamique

##### Le combat (*al-jihâd*)

• « La lutte (*al jihâd*) fait partie de ces obligations grandioses et très importantes de l'Islam comme la prière, le jeûne, le Hajj, l'ordonnance du bien et l'interdiction du blâmable. Elle a un rang particulier, élevé au regard de l'Islam. Dans le noble Coran, il y a de nombreux versets qui parlent des bienfaits du *jihâd*, de son importance, de sa grandeur, de son caractère sacré; de même de la grâce des combattants auprès de Dieu le Glorifié, le Très-Elevé, et du mérite des martyrs qui sont tombés morts durant le *jihâd*, sur terre et dans l'Au-delà. » (...)

• « Le mot de « *jihâd* » regrouperait toutes les formes et les méthodes possibles pour affronter, braver, résister, combattre l'ennemi dans quelque affaire que ce soit. Si un écrivain écrit ses pensées et les publie, diffusant ainsi un savoir, il est récompensé pour cela. Mais ce n'est pas du *jihâd*. Par contre, si l'un d'entre nous écrit un livre dans le cadre de la lutte contre l'ennemi, alors c'est du *jihâd* sur le plan culturel. Le *jihâd* est toujours un acte dirigé contre un ennemi, dans le chemin de Dieu, qui implique un déploiement d'efforts et de la fatigue. Il y a différents degrés du *jihâd* et les plus grandioses ont été atteints par les '*mujâhidîne*' qui ont donné leur personne, leurs biens, leurs familles dans le chemin de Dieu Tout-Puissant. » (...)

*Sermons d'Ashura* de Sayyed Hassan Nasrallah in *Le martyre de l'Imam Hussein* (p)  
Ed. B.A.A., trad Leila Sourani (pp101 & 108-109)

• « L'Islam, par son vaste programme révolutionnaire, vise à établir l'unité de la société humaine sur la base de la justice et de l'amour mutuel. Il veut restaurer la liberté humaine et humaniser le monde. C'est pourquoi il combat toutes les formes de polythéisme, d'injustice et de tyrannie. La Ummah se considère comme ayant la responsabilité, non seulement de mener individuellement et collectivement une vie fondée sur la Justice et l'Unicité de Dieu, mais aussi, de faire, dans la mesure du possible, tout ce qu'elle peut pour propager la droiture, instruire l'ignorant, combattre pour la cause des opprimés et des dépossédés, mettre fin à la corruption et restaurer la liberté. Les Musulmans ont le devoir fondamental d'enlever tous les obstacles qui se dressent sur le chemin du développement et de ne pas y rester indifférents. Les Musulmans doivent, non seulement défendre la sphère existante de leur influence religieuse, mais aussi essayer de l'étendre.

Il est aussi du devoir des Musulmans de résister à l'agression ennemie par tous les moyens possibles, de prévenir l'injustice et la corruption, et de coopérer avec les autres à cet égard. (...)

« Cet effort soutenu ne signifie pas qu'on cherche à imposer la doctrine islamique aux autres. Comme le Coran le déclare : **{Pas de contrainte dans la religion ! La voie droite s'est distinguée de l'erreur !}** (v.256, s.La Vache II) Ce grand effort doit viser exclusivement à soulager la pensée du fardeau des mythes, à défaire les entraves de l'injustice et à délivrer l'homme de toute forme d'exploitation, d'assujettissement et d'ignorance. »

*Philosophie de l'Islam*, Bahonar et Beheshti  
Ed. Publication du séminaire islamique, trad. Abbas Bostani (pp519 & 522)

● Par contre "Celui qui a abandonné le jihâd par absence du désir, Dieu le revêt de l'habit de l'opprobre; les calamités s'étendent à lui. Il est diminué et rabaissé, il est frappé de cécité (par des voiles) au niveau du cœur; ayant abandonné le Jihâd, la vérité lui échappe; il est marqué par la déchéance et est privé d'équité. »

Extrait du sermon de l'Imam 'Alî sur le Jihâd No27 in *Nahja-l-Balâgha* p122)

## Le gouvernement islamique

● « Dans beaucoup de cas, il est du devoir de chaque individu de soutenir ce qui est juste et de vérifier si la loi est équitablement appliquée. Mais il y a des cas dans lesquels ce devoir exige plus d'énergie, plus de connaissance spécialisée et un mécanisme plus puissant qu'un individu ne pourrait posséder. Le devoir vital d'ordonner le bien et d'interdire le blâmable demande que, dans de tels cas, tout le monde coopère en vue de constituer une organisation sociale forte et ayant suffisamment d'autorité pour entreprendre la tâche exigée. L'organisation chargée de cette responsabilité s'appelle « gouvernement ».

*Philosophie de l'Islam*, Bahonar et Beheshti  
Ed. Publication du séminaire islamique, trad. Abbas Bostani (p481)

## Indices de la nécessité d'instaurer un gouvernement islamique

● « Un ensemble de lois ne suffit pas pour réformer la société. Pour que la loi devienne le ferment de la réforme et du bonheur de l'humanité, il y a besoin d'un pouvoir exécutif, de quelqu'un qui fasse appliquer [la loi]. Pour cette raison, parallèlement à l'envoi d'un ensemble de lois – c'est-à-dire les prescriptions de la Loi révélée –, Dieu le Très-Haut a établi un gouvernement, un appareil exécutif et administratif.

● « La pratique (la Sunna) et la ligne de conduite du plus noble Prophète est un indice de la nécessité de constituer un gouvernement. D'abord parce qu'il(s) a lui-même constitué un gouvernement : l'histoire atteste qu'il a constitué un gouvernement, qu'il s'est chargé de l'application des lois et de la mise en place des règlements de l'Islam – Il(s) ne se contentait pas d'exposer la législation pénale, par exemple, mais ce faisant, il se chargeait de la faire appliquer : il coupait des mains, appliquait des peines légales, lapidait.. – et qu'il s'est occupé de l'administration de la société, envoyant des gouverneurs dans les diverses régions, rendant la justice et nommant des juges, envoyant des ambassadeurs à l'extérieur, auprès des chefs de tribus et des empereurs, concluant des traités et des alliances, assurant le commandement de la guerre, bref en mettant en application les prescriptions ayant trait au gouvernement. Deuxièmement, [parce que], sur ordre de Dieu, il(s) a désigné un dirigeant pour la société après lui ; cela signifie que le gouvernement est également nécessaire après le départ du plus noble des Envoyés, et en transmettant l'Ordre divin dans son testament, le plus noble Envoyé avait ainsi fait connaître la nécessité de constituer un gouvernement. (...)

● « Le propos selon lequel les lois de l'Islam sont susceptibles d'être suspendues ou sont limitées à une époque ou à un lieu est contraire aux dogmes impératifs de l'Islam. La mise en application des prescriptions après le plus noble des Prophètes étant à tout jamais impérative, constituer un gouvernement et mettre en place un appareil exécutif et administratif sont [toujours] impératifs. (...)

● Un autre indice de la nécessité de constituer un gouvernement est l'essence et la nature des lois de l'Islam, les prescriptions de la Loi révélée. L'essence et la nature de ces lois indiquent qu'elles ont été édictées pour la constitution d'un Etat et pour l'administration politique, économique et culturelle d'une société. Premièrement, les prescriptions de la Loi révélée comprennent des lois et des règles variées qui composent un système social complet. (...) Deuxièmement, sans la mise en place d'un important et vaste appareil exécutif et administratif, il n'est pas possible d'accomplir notre devoir de mettre à exécution les prescriptions divines. [citant en exemple les impôts ou lois fiscales de l'Islam, tels le *khoms*, la *djiziya* (établie pour les minorités religieuses vivant en terre d'Islam), le *Kharâj* (prélevé sur les vastes espaces agricoles), l'application des peines, de la loi du Talion, du prix du « sang » (*Diyah*), l'application de la justice, les lois en matière de défense...] »

*Le gouvernement islamique*, Imam Khomeyni  
Fondation pour la rédaction et la publication des œuvres de l'Imam Khomeyni, trad. Christian Bonaud (pp14-19)

## Pour la défense de l'Islam

● « Ainsi, la prescription **{préparez à leur intention tout ce que vous pouvez comme armures et montures}** (v.60, s.VIII), est un ordre de préparer et d'équiper, de manière générale, le maximum possible de forces armées de défense et [aussi] un ordre de se tenir en état d'alerte et d'être constamment vigilant en temps de paix et de calme. Si les Musulmans, mettant cette prescription en pratique, avaient constitué un gouvernement islamique, avaient fait de vastes préparatifs et s'étaient pleinement tenus sur le pied de guerre, une poignée de Juifs ne se seraient pas

risqués à occuper nos terres à démolir et incendier la mosquée de Jerusalem tandis que la population était dans l'incapacité de réagir immédiatement. (...)

### Pour assurer l'Unité

● « Pour assurer l'unité de la communauté musulmane, pour sauver et libérer la patrie islamique de la domination et de l'influence des colonialistes et des Etats qui leur sont inféodés, nous n'avons pas d'autre voie que de constituer un gouvernement, parce que, pour concrétiser l'unité et la liberté des peuples musulmans, il faut renverser les gouvernements injustes et inféodés, puis créer un gouvernement islamique juste au service du peuple. La constitution d'un gouvernement islamique juste au service du peuple a pour but de préserver l'ordre et l'unité des Musulmans, ainsi que le déclare Sayyidati Fâtimah az-Zahrâ' (p) dans son prône : « *L'Imamat est pour préserver l'ordre et changer la division des Musulmans en unité.* » »

### Pour lutter contre l'injustice et l'oppression et appliquer la justice

● « Nous avons pour devoir de sauver le peuple victime de l'injustice et déshérité, nous avons pour devoir d'être les soutiens des victimes de l'injustice et les ennemis des injustes. C'est ce devoir que le Prince des croyants rappelle dans sa célèbre recommandation aux deux grands hommes qu'étaient ses fils (in *Nahja-l-Balâgha* lettre 47) : « *Soyez l'adversaire de l'injuste et le soutien de celui qui est victime de l'injustice.* » (...) Les savants de l'Islam ont pour devoir de lutter contre la monopolisation [des biens] et les profits illégitimes des iniques, et de ne pas permettre qu'un grand nombre de gens soit affamé et déshérité, tandis qu'à leurs côtés, les pillards iniques et les usuriers vivent dans le confort et l'abondance. (...) C'est le devoir des savants de l'Islam et de tous les Musulmans de mettre fin à cette situation d'injustice et, dans cette voie qui est la voie du bonheur de centaines de millions d'êtres humains, de renverser les gouvernements injustes et de constituer un gouvernement islamique. »

*Le gouvernement islamique*, Imam Khomeyni

Fondation pour la rédaction et la publication des œuvres de l'Imam Khomeyni, trad. Christian Bonaud (pp21 -25)

### Le sens d'un gouvernement islamique

● Le gouvernement islamique est « *la matérialisation de la philosophie pratique de tout le droit (al-fiqh) dans l'ensemble des aspects de la vie, le reflet de la dimension pratique du Droit (al-fiqh) dans sa façon d'aborder l'ensemble des problèmes sociaux, politiques et intellectuels.* » disait l'Imam Khomeyni dans un discours de Rajâb 1409H.

● « Lorsque nous parlons de gouvernement islamique, nous voulons que ce soit un gouvernement qui réponde aux vœux du peuple et aussi que ce soit un gouvernement dont Dieu le Très-Haut, béni soit-Il, puisse une fois dire que **{Ceux qui t'ont fait allégeance ont fait allégeance à Dieu}** (v.10, s.La Victoire XLVIII), que la main qui dirige soit telle que lui faire allégeance soit faire allégeance à Dieu – dans la guerre aussi, lorsqu'il tira une flèche, Dieu dit encore : **{Ce n'est pas toi qui a tiré lors que tu as tiré, c'est Dieu qui a tiré}** (v.17, s.Le Butin VIII) ; considère sa main comme la main de Dieu –, que ce soit l'ombre de Dieu, que ce soit la main de Dieu, que le gouvernement soit gouvernement sacré. Le gouvernement que nous voulons est un tel gouvernement. (...) C'était bien le Prophète qui avait tiré, mais il était l'ombre de Dieu, il ne faisait aucun mouvement de lui-même, tout ce qu'il faisait suivait la Loi : le Prophète était la Loi personnifiée. Nous voulons un gouvernement qui soit la Loi, qui suive la Loi, pas un gouvernement qui suive Satan. »

*Doctrine de la Révolution islamique*, Imam Khomeyni

Fondation pour la rédaction et la publication des œuvres de l'Imam Khomeyni, trad. Christian Bonaud (p187)

### Résumé

Par conséquent, il découle impérativement de la Loi révélée et de la raison que ce qui était nécessaire durant la vie du plus noble Envoyé et à l'époque du Prince des croyants, 'Alî fils d'Abî Tâleb – à savoir un gouvernement et un appareil exécutif et administratif – est [tout aussi] nécessaire après eux et à notre époque.

En quoi le principe du Jihad n'entre pas en contradiction avec un autre de l'Islam selon lequel il n'y a pas de contrainte dans la religion ?

A notre époque, un pays a-t-il réalisé ce moyen essentiel pour l'application de la législation islamique ? Lequel ? Cela signifie-t-il que cette société est devenue parfaite ou qu'elle a franchi un pas extrêmement important vers la réalisation du projet islamique sur terre ?



## Leçon 4 Sujet 6

### Conférence et Discussion

---

## Le Programme de l'Islam

### Le mode de vie de l'Islam

### Les devoirs de l'homme envers les autres

Quand la société suit les règles qui se rapportent à elle, la complète justice sociale se réalise et toutes leurs formes d'injustice et d'oppression sont interdites. Au niveau de la société, le suivi des règles se réalise à travers l'obéissance au chef que Dieu le Très-Elevé désire.

### L'aspect économique

Le point de vue de l'Islam par rapport aux questions économiques n'est pas le même que celui des capitalistes, car contrairement à ces derniers qui considèrent que l'aspect économique est déterminant, l'Islam affirme que c'est la foi en Dieu et le suivi des ordres divins qui déterminent la situation de pauvreté et de richesse : **{Si les habitants de la Cité avaient cru, s'ils avaient craint Dieu, nous leur aurions certainement ouvert les bénédictions du ciel et de la terre.}** (v.96, s.al-A'raf VII).

« Nous n'avons d'attention pour l'économie que comme un instrument. Ce qui fait l'objet de notre attention, c'est cette culture islamique dont ils nous ont coupé. L'Occident a eu tant d'influence en Orient que l'Orient s'en est trouvé désemparé et que [l'Occident] a envahi l'intérieur de beaucoup de nos jeunes. (...)

Ceux qui parlent d'économie et qui considèrent l'économie comme le fondement de tout [le font] parce qu'ils ne savent pas ce qu'est l'homme. Ils s'imaginent que l'homme aussi est un animal et que tout se réduit à l'alimentaire, sauf que la nourriture de cet animal est différente de celle des autres animaux.. Le fondement c'est l'Unicité (*at-Towhîd*) ; le fondement, ce sont les véritables dogmes divins et non pas le ventre. Ceux qui considèrent l'économie comme le fondement ont déchu l'homme du rang d'humain à celui d'un animal comme les autres.»

*Doctrines de la Révolution islamique*, Imam Khomeyni

Fondation pour la rédaction et la publication des œuvres de l'Imam Khomeyni, trad. Christian Bonaud (p543)

L'Islam a mis en évidence un certain nombre de principes fondamentaux qui orientent l'économie de l'Islam comme l'imposition de la *Zakât* et du *Khoms* placés parmi les dix piliers fondamentaux du programme de l'Islam et comme l'interdiction de l'usure. L'Islam régule le commerce et les transactions entre les hommes, détermine les parts de l'héritage, les personnes qui doivent être prises en charge sans oublier ceux qui, pour une raison ou une autre n'ont personne comme les orphelins, les indigents, les voyageurs, selon la Volonté divine, pour que personne ne soit lésé ni ne vive dans la gêne.

« Des principes généraux peuvent être déduits des textes islamiques :

- 1- L'homme doit toujours préserver sa liberté et s'assurer que sa dignité humaine n'est pas atteinte.
- 2- Les enseignements divins tournent toujours autour des principes de justice, de vertu et de bienveillance envers le prochain. Ils sont en guerre contre tout ce qui est désagréable, indésirable et injuste.
- 3- La terre et tout ce qu'elle renferme appartient à tous les gens et non à une classe ou un groupe particulier et Dieu a confié aux hommes la tâche de la mettre en valeur.



4- Dieu n'aime pas que des bénéfices économiques considérables soient le monopole d'une classe en particulier, mais veut que les richesses circulent parmi toutes les couches de la société. « *Dieu, Gloire à Lui, a imposé la part du pauvre dans les biens du riche. Ce n'est que parce que le riche vit dans le luxe que le pauvre connaît la faim. Et Dieu lui demandera des comptes* » disait l'Imam 'Alî (p).

5- Tout gain qu'on peut réaliser dans la vie, dépend du travail qu'on effectue et personne n'a le droit de vivre du travail des autres sans faire aucun travail utile soi-même. Aussi Dieu a-t-Il formellement interdit l'usure. Dans un propos rapporté, l'Imam ar-Ridâ(p) explique que l'usure est une sorte de pillage et de vol du produit du travail des gens et qu'il déclenche les feux de l'avarice, le renforcement de l'esprit de profit et l'affaiblissement de l'esprit de sympathie et d'entraide.

6- La richesse doit être acquise par un moyen légal, fruit d'un travail. Le profit d'un individu ou d'un groupe ne doit pas impliquer une perte pour d'autres. »

*Philosophie de l'Islam*, Bahonar et Beheshti

Ed. Publication du séminaire islamique, trad. Abbas Bostani (pp370-372 & 391 & 397)

7- L'Islam reconnaît et respecte la propriété [tout] en en restreignant la formation et l'usage.

8- Enfin, « les prescriptions légales ne sont pas voulues pour elles-mêmes, elles sont des moyens et des instruments utilisés pour mettre correctement en œuvre les objectifs du gouvernement islamique et faire régner la justice et l'équité dans la société [c'est-à-dire une juste répartition des richesses]. »

*Doctrines de la Révolution islamique*, Imam Khomeyni

Fondation pour la rédaction et la publication des œuvres de l'Imam Khomeyni, trad. Christian Bonaud (pp546-547)

### ● La Zakât

« L'Islam a institué le système de la *Zakât* et a ordonné aux riches de verser une partie de leurs biens (la *Zakât*), si les biens imposables sont en leur possession pendant onze mois lunaires révolus. Les biens imposables comprennent le blé, l'orge, les dattes, les raisins secs, les chameaux, les vaches, les moutons et les chèvres, l'or et l'argent. Les destinataires de la *Zakât* sont les pauvres, les nécessiteux, ceux qui sont chargés de la recueillir et de la répartir, ceux dont les cœurs sont à rallier, les captifs en vue d'être libérés, les débiteurs insolvable, ceux qui luttent dans le chemin de Dieu et les voyageurs. (voir v.60, s.Le Repentir IX) »

*La rationalité de l'Islam*, Colectif de savants dont shahî Mutahhari

Publication du séminaire islamique, trad. Abbas Bostani (p98)

### ● Le Khoms

« Le *Khoms* [c'est-à-dire le « cinquième »] est prélevé équitablement sur tous les bénéfices agricoles et commerciaux, sur les ressources du sol et du sous-sol, et de manière générale sur tous les bénéfices et revenus, de sorte que tous sont concernés, depuis le vendeur de légumes à la sortie de cette mosquée jusqu'à l'armateur et à l'exploitant minier. Ces personnes doivent payer à l'autorité islamique le cinquième du surplus de leurs revenus après déduction de leurs frais usuels. »

*Doctrines de la Révolution islamique*, Imam Khomeyni

Fondation pour la rédaction et la publication des œuvres de l'Imam Khomeyni, trad. Christian Bonaud (p555)

Les destinataires du *Khoms* sont déterminés par le verset suivant : **{Sachez que quel que soit le butin que vous preniez, le cinquième appartient à Dieu, au Prophète et à ses proches, aux orphelins, aux pauvres et au voyageur, si vous croyez en Dieu et à ce que nous avons révélé à notre Serviteur, le jour de la séparation, le jour de la rencontre des deux parties. Dieu est puissant sur toute chose}** (v.41, s.Le Butin VIII) »

### ● L'aumône – la *Sadaqat*

L'Islam a accordé une grande importance à l'aumône (la *Sadaqat*), au fait de donner aux pauvres et aux nécessiteux, la présentant comme un moyen très important pour distribuer les richesses et éradiquer la pauvreté. Même ! pour s'enrichir et se prémunir contre le malheur et les épreuves !

### ● Liens entre les questions économiques et la confiance en Dieu (lettre à Gorbatchev)

L'Imam khomeyni envoya le 31 Décembre 1988 une lettre au Président de l'Union Soviétique d'alors, Mikhaïl Gorbatchev dans laquelle il lui conseillait : « Monsieur Gorbatchev, il faut faire face à la réalité : le principal problème de votre pays n'est pas la question de la propriété, de l'économie et des libertés ; votre principal problème est l'absence d'une véritable croyance en Dieu, ce même problème qui a également entraîné l'Occident – ou qui l'entraînera – dans la dégradation et dans l'impasse. Votre principal problème réside dans votre long et vain combat contre Dieu, principe de l'existence et de la création. ! »

*Lettre de l'Imam Khomeyni à Mikhaïl Gorbatchev* in *Doctrines de la Révolution islamique*, Imam Khomeyni

Fondation pour la rédaction et la publication des œuvres de l'Imam Khomeyni, trad. Christian Bonaud (pp-570-571)

En quoi suivre la législation islamique dans le domaine économique et commerciale est-il important pour se rapprocher de Dieu ?

Dans la lettre de l'Imam Khomeyni adressée au président soviétique Gorbatchev, quelles sont les propositions faites par l'Imam(qs) pour résoudre les problèmes économiques de l'URSS d'alors ? (Vous pouvez trouver sa traduction française in : - *Doctrines de la Révolution islamique*, Trad. Christian Bonaud (pp569-577) et sous forme de brochure intitulée *Invitation à l'Unicité*, toutes les deux aux Ed. Fondation des Oeuvres de l'Imam Khomeyni)

---

## Leçon 4 Devoir

---

### Le Programme de l'Islam

### Le mode de vie de l'Islam

### Activités : Les devoirs de l'homme envers les autres

#### Lecture

Lire l'épître de l'imam as-Sajjâd<sup>(p)</sup> sur les droits en Islam (Ed. Mussavi Lari, trad. Jérôme Courcelle pp17-19)

Lire *Le gouvernement islamique* de l'Imam Khomeyni (Ed. Fondation des Oeuvres de l'Imam Khomeyni<sup>(qs)</sup>)

#### Activités

Quelles sont les dix obligations fondamentales de l'Islam ? Donnez un bref aperçu de chacune.

En quoi l'Imam Hussein<sup>(p)</sup> est-il l'exemple le plus sublime de l'application de l'ordonnance du Bien et de l'interdiction de blâmable (voir les pages 53-68 sur l'ordonnance du Bien et l'interdiction du blâmable in *Le martyr de l'Imam Hussein<sup>(p)</sup>*, Ed. BAA, trad. Leila Sourani

En quoi le gouvernement islamique est-il un moyen indispensable pour appliquer la législation islamique ?

## Leçon 4 Exercices de révision

---

### Le Programme de l'Islam

#### Le mode de vie de l'Islam

#### Test : Les devoirs de l'homme envers les autres

1- L'homme atteint son perfectionnement à travers le perfectionnement de la société.

- A. Vrai
- B. Faux

2- Le mariage est considéré par l'Islam uniquement comme un moyen de satisfaire les besoins sexuels.

- A. Vrai
- B. Faux

3-Il est indispensable pour le maintien de la société islamique, d'ordonner le bien et interdire le blâmable quelles qu'en soient les conditions.

- A. Vrai
- B. Faux

4-Avec le Khoms et la Zakât sont des impôts qui permettent la répartition des richesses au sein de la société.

- A. Vrai
- B. Faux

5- La seule chose qui compte dans le Jihâd est l'esprit de sacrifice.

- A. Vrai
- B. Faux

5- Le peuple iranien, en se regroupant sous la direction de l'Imam Khomeyni(qs) pour instaurer un gouvernement islamique, a réalisé les objectifs de la législation islamique selon les prérogatives du Messager de Dieu<sup>(s)</sup>.

- A. Vrai
- B. Faux

#### Correction

1	2	3	4	5	6
V	F	F	V	F	V